



**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE de CHARENSAT

L'an **deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf juillet, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CHARENSAT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. François BLANCHON**.

Étaient présents : M. François BLANCHON, M. Eric CLOAREC, Mme Bernadette GOURSON, M. Thierry BARRIERE, Mme Nathalie BUISSON, Mme Marinette DOS SANTOS, Mme Michèle DUBOISSET, M. Stéphane GRANDSAIGNE, M. Jean-Michel MOURDON, M. Robert POUCHOL.

Étaient absents excusés ayant donné procuration : Mme Chantal BACCONNET en faveur de M. Eric CLOAREC.

Étaient absents non excusés : Mme Edith BENARD SERRURIER, M. Yvan CUNY, M. Claude MARTIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Mme Bernadette GOURSON.

Ordre du jour :

- 01 - Transfert de la compétence eau
- 02 - Fixation du prix de la cantine pour l'année scolaire 2025/2026
- 03 - Convention de partenariat avec le CEN pour la mise en œuvre du projet "plan de gestion Etang de Chancelade"
- 04 - Mise en place de capteurs vent et pluie sur la pergola bioclimatique
- 05 - Devis et courriers divers
- 06 - Questions diverses

INFORMATION : Transfert de la compétence eau et assainissement

Sur demande de Monsieur de Maire, Monsieur Philippe DASSAUD est intervenu en début de réunion pour répondre aux interrogations des élus concernant l'avenir de la compétence eau et assainissement. Monsieur DASSAUD intervient régulièrement sur le réseau d'eau de la commune de Charensat (travaux neufs, entretien et réparations). Son activité se terminera en avril 2027. Jusqu'à cette date il pourra continuer d'intervenir pour la commune. Monsieur DASSAUD a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées, afin que la municipalité puisse se positionner sur le transfert ou non de la compétence eau et assainissement.

COMPTE-RENDU réunion du 5 juin 2025 :

Précisions concernant le **bureau de Poste** : les retraits sont possibles à hauteur de 1 500 € maximum / jour / personne. Prévenir la personne au guichet en cas de demande supérieure à cette somme. Ne pas hésiter à commander des timbres / enveloppes timbrées à la Poste (guichet) plutôt qu'auprès du facteur, car les opérations passant par le facteur ne sont pas comptabilisées à Charensat mais au bureau de St Gervais.

Bar Tabac anciennement chez Denise : Laetitia BLONDEL a obtenu toutes les autorisations pour ouvrir l'établissement à compter du 6 août prochain. Monsieur le Maire va prendre un arrêté en ce sens dans les prochains jours.

Programme Village d'Avenir : une rencontre a eu lieu le 15 juillet avec le cabinet chargé de l'étude, un représentant de la Sous-Préfecture en charge du programme, un agent du SMADC, Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme des Combrailles, un agent de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy et des agents municipaux. Une étude est en cours pour un projet touristique concernant l'étang de Chancelade et la parcelle E531, en compatibilité avec la carte communale.

Acquisition de la parcelle E 1594 : un courrier a été envoyé au locataire actuel, nous sommes dans l'attente d'un accord écrit de sa part.

Don de barnum de le Région : la subvention a été suspendue.

Auberge de Pays : il manque une étude économique au dossier de demande de subvention pour la Région. L'arrêté du Permis de construire a été pris récemment, l'architecte en charge du dossier en a été informé et va travailler sur le dossier d'appel d'offres.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-031 : Fixation du prix de la cantine pour l'année scolaire 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°58/2024 fixant le tarif de la cantine scolaire pour l'année 2024/2025 et adoptant le renouvellement du dispositif « cantine à un euro ».

Il précise que la convention de ce dispositif arrive à échéance le 10 octobre 2025, et propose de le renouveler, en conservant les tarifs comme suit :

Tarification élèves	
Quotient familial CAF	Prix par repas
= à 700.00 €	0.80 €
De 701.00 € à 1 000.00 €	1.00 €
= à 1 001.00 €	3.00 €

Il propose de maintenir le tarif de 5.00 € pour les personnels extérieurs.

Après en avoir délibéré et avec 11 pour 0 contre 0 abstention, le Conseil Municipal :

- **Donne** un avis favorable et adopte les propositions de tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 comme ci-dessus ;
- **Accepte** le renouvellement du dispositif de tarification sociale des cantines scolaires jusqu'au 31/12/2027 ;
- **Dit** que les tarifs à 0.80 € et à 1 €, subventionnés par l'Etat, seront réévalués si l'aide venait à être supprimée ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention triennale.

11 VOTANTS

11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-032 : Convention de partenariat avec le CEN pour la mise en œuvre du projet "plan de gestion Etang de Chancelade"

Monsieur le Maire rappelle le projet de partenariat avec le CEN Auvergne pour la mise en œuvre du "Plan de Gestion de l'étang de Chancelade". Afin d'entériner le projet, il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention. Cette dernière fait entre autres apparaître la participation financière de la commune, qui s'élève à 4 729 €, correspondant à 10% du coût total des études et du plan de gestion. Le reste est pris en charge par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (72%) et le Conseil Départemental (18%). La convention est signée pour une durée de 3 ans jusqu'au 31/12/2028.

Après en avoir délibéré et avec 11 pour 0 contre 0 abstention, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le projet de convention de partenariat avec le CEN Auvergne pour la mise en œuvre du projet « Plan de gestion de l'Etang de Chancelade »,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-033 : Mise en place de capteurs vent et pluie sur la pergola bioclimatique

Monsieur le Maire explique que la pergola bioclimatique est installée et qu'il serait nécessaire de mettre en place des capteurs vent et pluie.

Il présente le devis de la société CODIVER, qui a installé la pergola :

- capteurs vent et soleil 451.84 € HT
- capteur pluie 466.42 € HT
- capteur de vent 415.46 € HT

Monsieur le Maire précise que les tarifs proposés s'entendent main d'œuvre incluse.

Après en avoir délibéré et avec 11 pour 0 contre 0 abstention, le Conseil Municipal :

- **Accepte** de faire procéder à la pose d'un capteur vent et soleil, et d'un capteur pluie,
- **Accepte** le devis de CODIVER pour un capteur vent et soleil d'un montant de 451.84 € HT et un capteur pluie pour un montant de 466.42 € HT,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette acquisition.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Devis et courriers divers

Motion prise lors de la dernière réunion relative au groupe de travail sur l'amiante à l'Assemblée Nationale : courrier de remerciements.

Fibre optique : les travaux sont en cours sur le territoire de la commune (échéance maximum de fin au 2^{ème} semestre 2026).

Bâtiment d'accueil : le branchement téléphonique a été demandé.

Pose d'un panneau de covoiturage et autostop à proximité de l'Eglise : projet porté par la communauté de communes.

Fonds Solidarité Logement (du Conseil Départemental) : demande de participation refusée pour cette année.

Don du sang : la fréquentation baisse ces dernières années. La prochaine cession est prévue en octobre 2026 à Charensat. Si la fréquentation continue de baisser, les organisateurs se verront dans l'obligation

de supprimer la collecte de Charensat. Les élus invitent la population à venir nombreuses pour éviter sa suppression.

INFORMATION : Questions diverses

Gîtes : une demande de moustiquaires et stores occultants a été émise par des locataires récents. Prévoir de demander des devis pour les deux.

Pont de Couberteix : l'entreprise Chomette a prévu les travaux d'ici fin 2025 (sur une période où il n'y a pas trop d'eau).

Communauté de Communes : recherche des locaux pour accueillir des médecins stagiaires.

Voie Romaine : une demande est faite pour installer une pancarte ou un panneau touristique pour l'indiquer (panneau directionnel).

Cimetière : prévoir l'achat de deux arrosoirs.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. François BLANCHON

Signature Mme Bernadette GOURSON.